

Le 28 octobre 2024

Monsieur Michel Barnier
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Le 18 octobre dernier, Mme Olga Givernet, ministre de l'énergie, a présenté à Fécamp les ambitions du gouvernement en matière de développement de l'énergie éolienne marine. Le plan annoncé est massif avec 45 GWe installés en 2050, soit l'équivalent des $\frac{3}{4}$ de la puissance du parc nucléaire !

Je souhaite attirer votre attention sur le caractère paradoxal de ce plan, dont la mise en œuvre aurait des conséquences lourdes sur la robustesse de notre système électrique et le coût final de l'électricité, notre économie.

Le Président de RTE a lui-même souligné le 17 septembre dernier au cours du XXVème Colloque du Syndicat des énergies renouvelables que *"les exigences de sécurité d'alimentation ne sont tout simplement pas compatibles avec un pourcentage trop élevé d'énergie fatale intermittente"*. En effet, la variabilité incontrôlable de la puissance délivrée par les parcs éoliens et photovoltaïques met en péril l'équilibre du réseau et leur part excessive induit inévitablement des risques de blackout.

Sur le plan économique, sans préjuger du résultat des appels d'offres annoncés, on peut affirmer par référence aux prix de production des parcs existants (155 €/MWh en baie de St Brieuc), que le prix du MWh produit sera très significativement supérieur au prix du MWh nucléaire ou hydraulique, d'autant plus que la démonstration de fiabilité des éoliennes flottantes reste incertaine. De plus, les raccordements à terre et l'extension correspondante des réseaux nécessiteront un investissement d'une quarantaine de milliards par RTE et ENEDIS. Au total, le prix de l'électricité livrée au consommateur privé, artisanal ou industriel devra être très significativement revu à la hausse, pénalisant fortement notre économie. Le développement excessif des énergies renouvelables conduit en outre à sous-utiliser le parc nucléaire, contraint à s'effacer, ce qui a pour effet d'accroître son coût de production et d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre !

L'évolution de la consommation d'électricité d'ici 2050 fait aujourd'hui débat. La volonté de décarboner les usages doit logiquement conduire à un accroissement de la consommation d'électricité, même si la tendance observée ces dernières années crée le doute. Cette tendance est d'abord imputable au prix élevé payé par les consommateurs. Ce prix a augmenté de 120% entre 2011 et 2023 avec une inflation limitée à 15% sur la même période, essentiellement du fait du développement des énergies éolienne et photovoltaïque. Il est aujourd'hui le double ou le triple de celui des grandes économies mondiales.

L'ensemble des moyens de production dont nous disposons n'est plus suffisant pour répondre continuellement aux besoins des consommateurs car de nombreux moyens pilotables (centrales thermiques et les deux réacteurs de Fessenheim, soit 12 GWe au total) ont été arrêtés sans avoir la prudence de les conserver en réserve de capacités, comme l'ont fait les Allemands. La difficulté réside

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)

9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon

N° SIREN 893384362 – mail : pncfrance.secretaire@gmail.com

dans notre capacité à mobiliser suffisamment de puissance aux moments de très forte demande, par exemple en période de grand froid, ou par déficit conjoint de solaire et éolien en Europe de l'Ouest. Notre équipement est désormais insuffisant pour répondre aux pointes de consommations et nous rend dépendants des moyens carbonés de nos voisins, achetés à haut prix. Les énergies renouvelables, qui sont seules à remplacer les centrales arrêtées sont, en raison de leur variabilité et de leur caractère non pilotable, incapables d'apporter la garantie de disponibilité nécessaire pour faire face à cette difficulté.

PNC-France soutient votre volonté de redynamiser l'économie française sans remettre en question nos objectifs climatiques, et par conséquent est vigilant sur l'évolution prévisible du coût de l'énergie, notamment de l'électricité. C'est pourquoi nous considérons indispensable de conduire une étude d'impact approfondie (incidence sur les coûts et la fiabilité du réseau, sur la participation de notre industrie, sur notre souveraineté à long terme, etc.) pour définir le mix électrique optimal, et les investissements, répondant aux besoins des Français, **avant toute prise décision**.

Au-delà de ce cas précis, PNC-France s'inquiète du processus de décision par les instances gouvernementales en matière énergétique. À ce jour, aucune étude d'optimisation technico-économique de notre mix n'a été effectuée, alors que notre souveraineté est en jeu et que les investissements en cause sont considérables. Dans ce contexte, les manquements de RTE et de la CRE sont manifestes : faut-il rappeler leur inertie face aux objectifs déraisonnables de réduction du nucléaire aux horizons 2025, puis 2035. Il faut s'inquiéter d'une absence d'alertes en direction des gouvernements sur les risques liés à la perte de capacités électriques pilotables, sur une crise prévisible du prix de l'électricité, et à une envolée inévitable de la contribution du TURPE à ce prix. Juges et paries, il apparait que les charges et obligations de ces entités devraient être réexaminées. À court terme, la DGEC devrait s'emparer, sous votre directive et en veillant à l'impartialité des hypothèses, de l'ensemble de cette question en s'appuyant sur les Académies des sciences et des technologies et sous le contrôle de l'OPECST.

Dans l'attente des résultats d'une telle étude, il importe de différer toute décision et notamment de reporter le colossal programme éolien marin de 10 GWe soumis à appel d'offres, dont les conséquences seraient dramatiquement négatives pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération..

Bernard Accoyer



Président PNC-France